



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Peste porcine africaine



CROPSAV Occitanie
mercredi 22 mai 2019
Carcassonne
DRAAF – SRAL

Valérie VOGLER



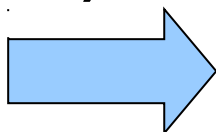
Sommaire

- **La maladie**
- **La situation sanitaire**
- **Les mesures mises en place**



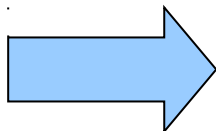
La maladie

- Maladie virale contagieuse, **exclusive suidés (porcs, sangliers)**



SANS DANGER POUR L'HOMME

- Forte mortalité (pathogénicité variable selon souche), pas de traitement, **pas de vaccin, virus très résistant dans le milieu extérieur**
- **Menace économique majeure pour les élevages porcins**
- Danger sanitaire de catégorie 1, à plan d'urgence, à déclaration obligatoire au niveau international



mesures de prévention, surveillance, lutte
au niveau européen

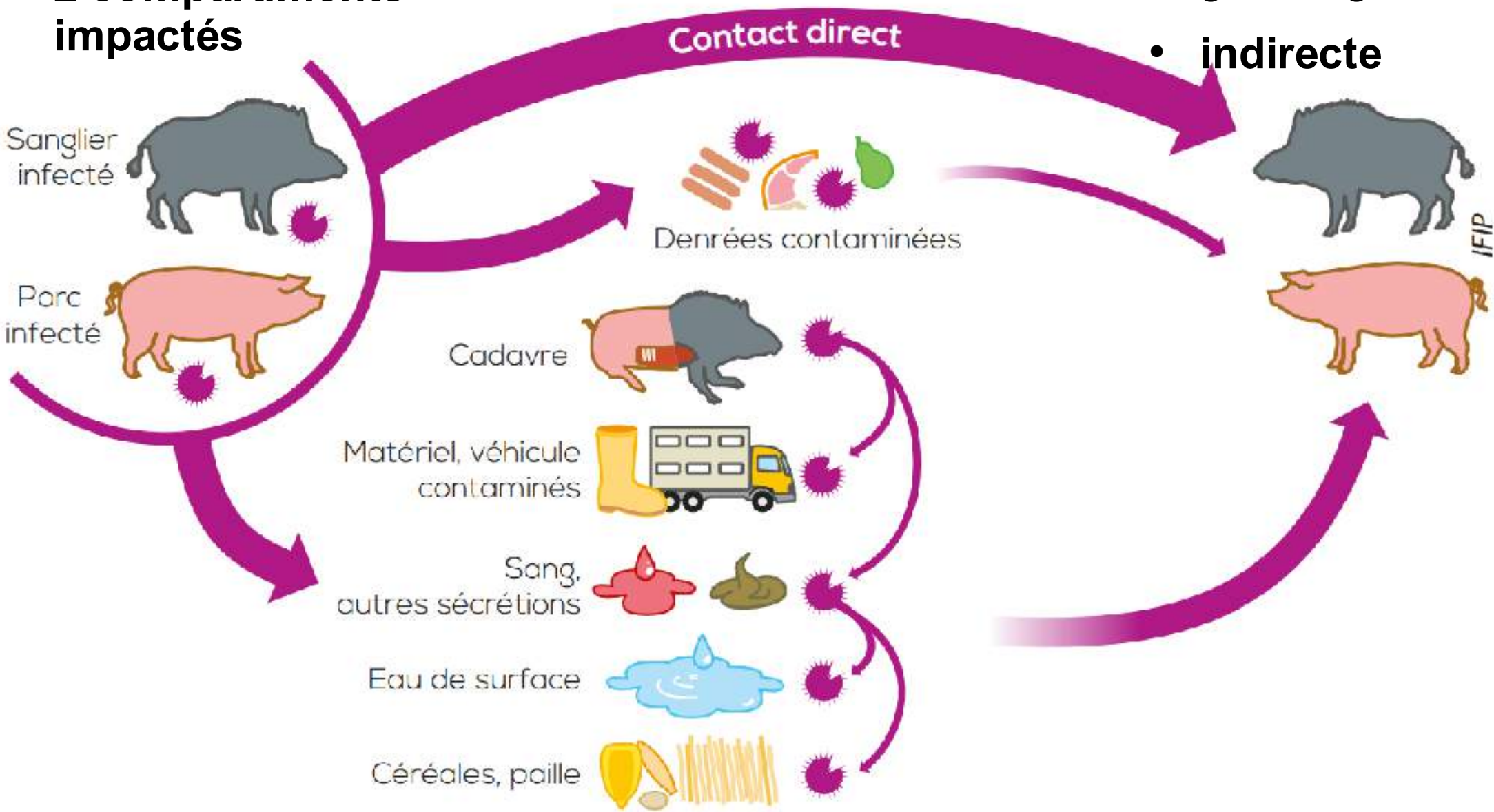


La maladie

MODES DE TRANSMISSION DE LA PPA

2 compartiments impactés

- **directe** : « de groin à groin »
- **indirecte**





PPA – Rappels : la maladie

Résistance du virus

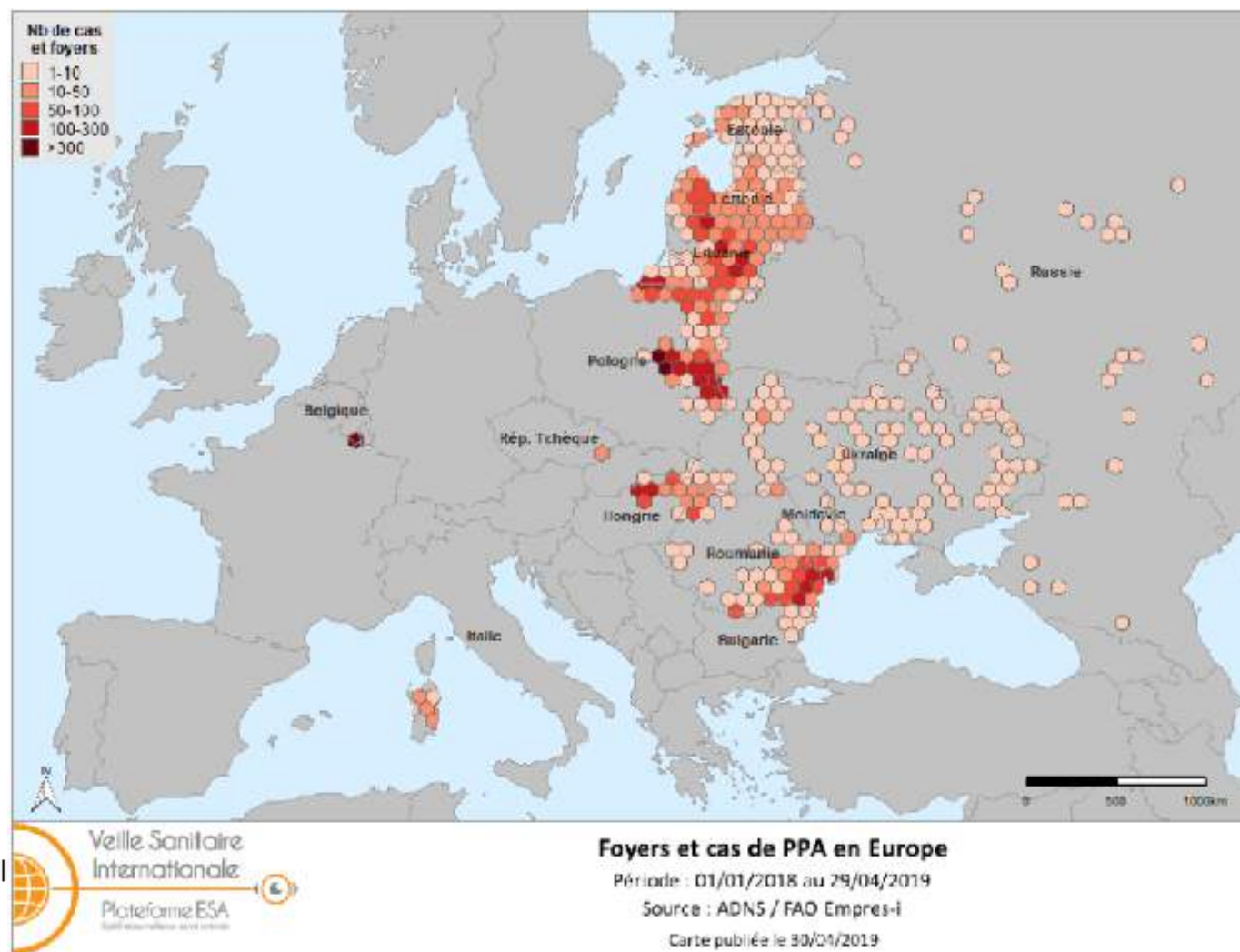
- Dans le milieu extérieur
 - Excréments à 12°C → > 5 jours
 - Urine à 21°C → > 5 jours
- Dans les produits d'origine animale
 - Cadavres → > 1 mois
 - Sang à 37°C → > 1 mois
 - Moelle osseuse → > 2 mois
 - Jambons, etc. → > 2 mois





La situation sanitaire

- Introduite au Portugal en 1957 et extension en Europe – Éradication dans les pays européens excepté Sardaigne (sérotypage I)
- Plus récemment, introduite en Géorgie en 2007 (sérotypage II), puis s'est étendue à la Russie, puis progression lente vers l'Ouest, avec des « sauts » attribués à l'activité humaine
- **13 septembre 2018 :** confirmation de deux cas de PPA sur des cadavres de sangliers **en Belgique** (commune d'Etalle), à **6 km de la France**
- **La France est indemne depuis 1974**



Propagation depuis 2007

2007 : Introduction dans le Caucase (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan) et Russie

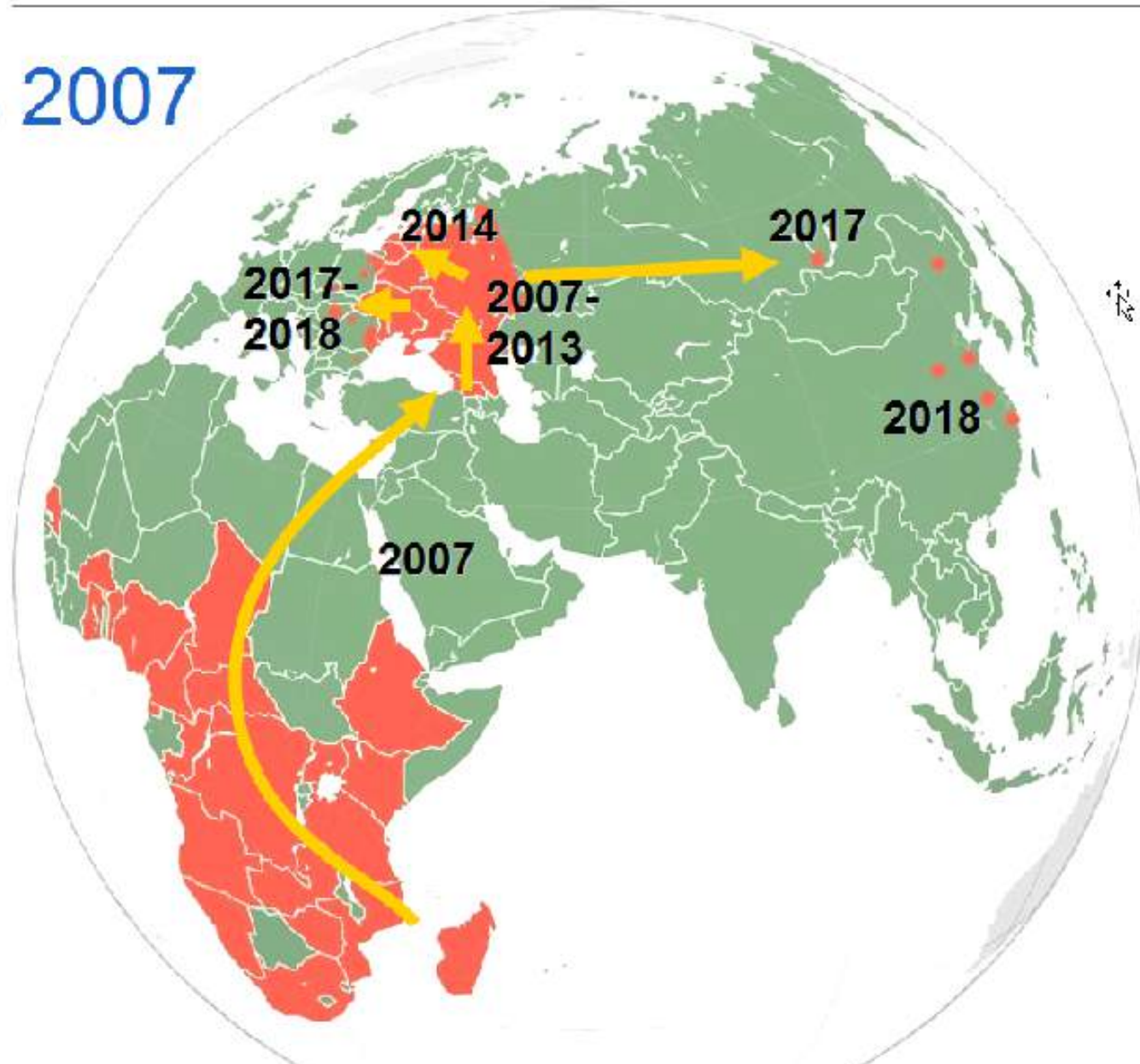
2007 à 2014 : plus de 600 cas en Russie

2014 : entrée dans l'UE (pays baltes, Pologne)

2017 : Tchéquie, Sibérie

2018 : Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Chine, Belgique

2019 : Cambodge, Vietnam, Mongolie, Corée du Nord (?), Hong-Kong (abattoir)





Les mesures mises en place

- **Coopération des autorités sanitaires au niveau européen** depuis l'apparition de la maladie en Europe de l'Est
- **Communications** régulières auprès des acteurs
- Sensibilisation des voyageurs, travailleurs des pays de l'Est et des routiers
- **Mesures de prévention**

Dans les pays atteints : **mesures de lutte** sanitaires contre la PPA, distinctes selon atteinte uniquement faune sauvage ou élevage :

- Zonage géographique avec restriction des mouvements
- Mesure de dépeuplement des foyers / mesures sur la chasse
- Surveillance des élevages et de la faune sauvage (sanglier)
- Renforcement de la biosécurité
- Communication ciblée

Les mesures mises en place

Communication auprès des acteurs sanitaires et du public

Internet : MAA, autorité sanitaire européenne EFSA, plateforme ESA, AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire), IFIP (institut du porc), ANSP (association nationale sanitaire porcine)

Diffusion nationale, locale (radio, presse, mails, courriers, réunions...)



VIGILANCE PESTE PORCINE AFRICAINE QUAND LA SUSPECTER ?

<p>SI VOUS CONSTATEZ SUR VOS PORCS L'UN OU PLUSIEURS DE CES SIGNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> → appétit diminué → augmentation de la consommation d'eau → abattement → fièvre (> 40°C) → regroupements inhabituels d'animaux → rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...) → avortements et mortalité sous la mère 	<p>OU SI VOUS CONSTATEZ UNE AUGMENTATION FORTE DE LA MORTALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> → doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours dans 1 bande ou 1 salle
--	---

CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE SANS DÉLAI !
Une constatation régulière de ces symptômes nécessite un avis vétérinaire pour observer la maladie.

Le porc porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche les quarante-quatre porcs de tous âges et les sangliers. Son introduction en France nécessiterait un sévère contrôle des importations d'animaux pour la santé de la chaîne alimentaire et de l'élevage porcine. Le diagnostic de cette maladie nécessite donc d'être très rapide et précis pour éviter tout risque de contamination et de propagation.

ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER

ATTENTION!
La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, est présente dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par le nourrissage. Assurez-vous de bien gérer vos déchets de repas dans des possibilités prévues à cet effet en ferme.

POZOR!
Od roku 2014 se v Evropě rozšířila vysoce nakašlivá a výšlečná choroba afrického mláďat divočiny i domestiké prasata. Tato nemoc, která napadá i člověka, je velmi závažná a přenosná například pomocí potravy. Prosím, abyste porcové pozice do uzavřených nádob na odpadky!

ВНИМАНИЕ!
С 2014 года в Европе распространилась очень заразная и вышлечная болезнь дикой и домашней свиньи. Эта болезнь, которая передается и человеку, является очень тяжелой и заразной. Пожалуйста, не давайте свиньям корма, а отходы корма складывайте в закрытые контейнеры.

WARNING!
A highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and it now affects farmlands of domestic pigs and wild boar. This disease, which is non dangerous for humans, can be transmitted by feed. Please make sure that all leftover food is put in special waste containers.

ATENȚIE!
Din anul 2014 s-a răspândit în Europa peste porcină africană, boala de contagioasă care afectează atât porcii de pe câmpuri și fermele. Boala este foarte contagioasă și poate să afecteze și omul. De aceea să rugăm să asigurăm resturile alimentare în special în recipiente de gună care pot fi închise!

UWAGA!
Od roku 2014 w Europie rozprzestrzeniła się bardzo zaraźliwa i wyszczelniająca choroba domowych i dzikich świń. Ta choroba, która może być przenoszona także przez człowieka, jest bardzo ciężką i zaraźliwą. Proszę, nie dawać świńiom karmy, a odpady pokarmowe wrzucać do zamkniętych pojemników na śmieć.

alim'agri
SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRODUCTION & FILIÈRES | ALIMENTATION | ENSEIGNEMENT & RECHERCHE | MINISTÈRE

Année - Dans votre entreprise (PPA) agir pour prévenir

Peste porcine africaine (PPA) : agir pour prévenir

PORT FORTNET | SAINT ANNE D' | DOSSIERS MALADIES ANIMALES

Dossier

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?

- Ne touchez pas le cadavre
- Reperiez l'endroit Prenez une photo
- Nettoyez et désinfectez vos chaussures et vos vêtements Lavez votre chien
- Évitez tout contact avec des porcs ou des sangliers d'élevage pendant 48 h

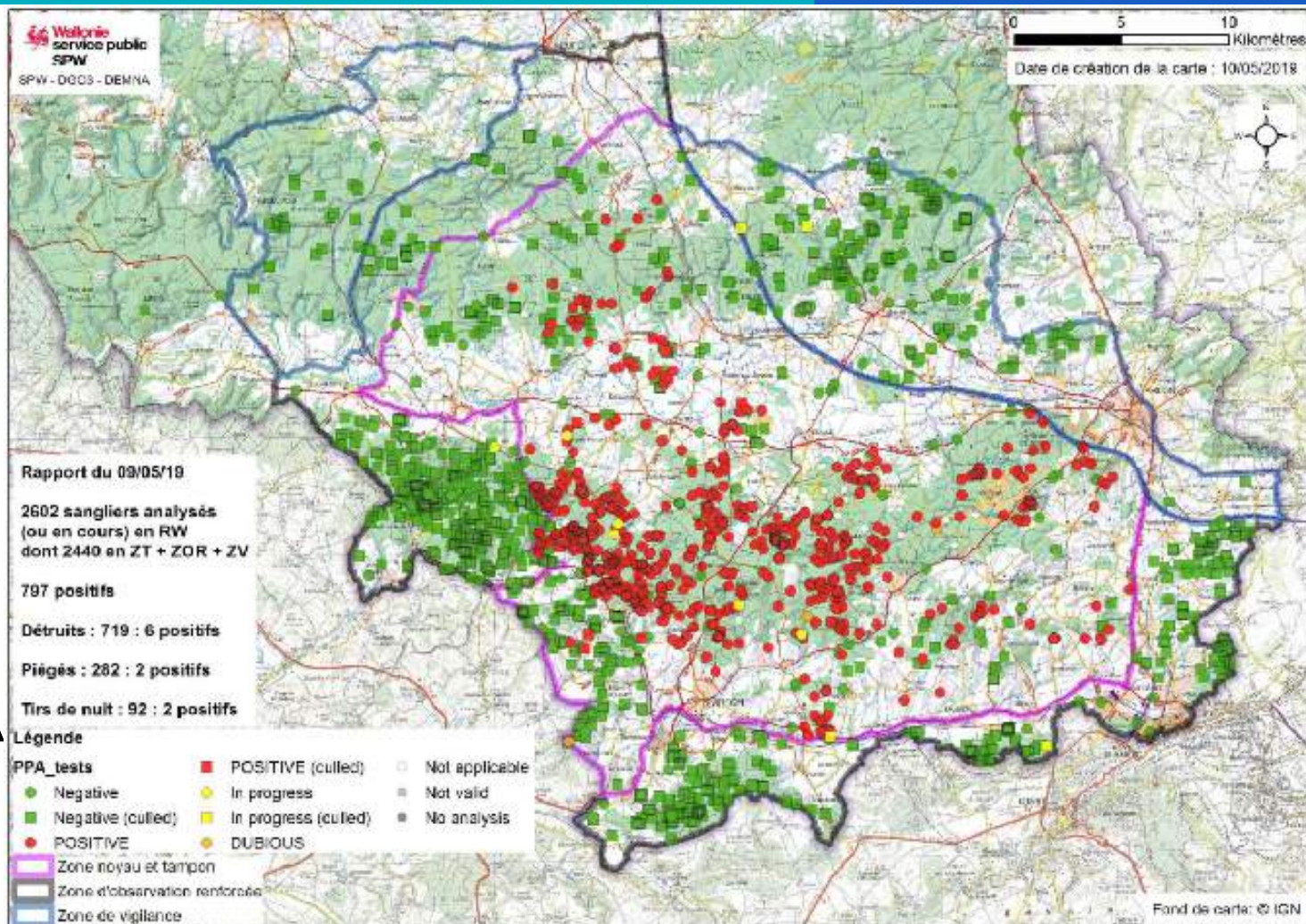
POUR LE GRAND EST : CONTACTEZ LE NUMÉRO VERT 0800 73 08 40



Les mesures en BELGIQUE

- Zonage évolutif, avec clôtures
- Restrictions mouvements
- Mesures sur les élevages
- Dépeuplement

09/05 : 797 cas de PPA sur sanglier sur 2602 sangliers prélevés



Pour plus d'information sur les mesures Belges : site Afscas
<http://www.afsca.be/ppa/>



Les mesures en FRANCE

Mesures en FRANCE immédiates dès le 14/09 :

- **Éviter l'introduction du virus sur son territoire et surveillance sanitaire renforcée**
- Filière porcine française : 3^{ème} producteur de porcs en Europe, 25 millions de porcs charcutiers élevés par an, 2^{ème} industrie de transformation de viande après l'Allemagne et 5^{ème} industrie agroalimentaire du pays.



RISQUE ÉCONOMIQUE MAJEUR

- Des mesures particulières en zone frontalière, en concertation avec les autorités belges
- Renforcement de la surveillance et de la prévention sur tout le territoire (surveillance sanglier et élevage, biosécurité – AM 16/10/2018)
- Revue de préparation des services de l'État et des partenaires à la gestion d'un cas de PPA



Les mesures en FRANCE

- **Pas d'occurrence de la maladie en territoire français** pour le moment (réseau Sagir au du 16/09/18 au 02/05/2019, 301 cadavres de sanglier analysés, dont 64 dans les zones mises en place à la frontière belge : tous négatifs (28 en Occitanie))
- **Zonage avec surveillance renforcée**, mis en place dès septembre 2018, avec évolution régulière en cohérence avec la situation sanitaire en Belgique
- Suite à l'extension de la maladie en Belgique (08/01/2019), évolution des mesures :
 - Construction de **clôtures**, en complément des clôtures belges
 - « **zone blanche de dépeuplement** » mi-janvier avec extension fin février, puis début avril (AM 03/04/2019)



Les mesures en FRANCE

Adaptation des mesures dans la zone frontalière





Les mesures en FRANCE

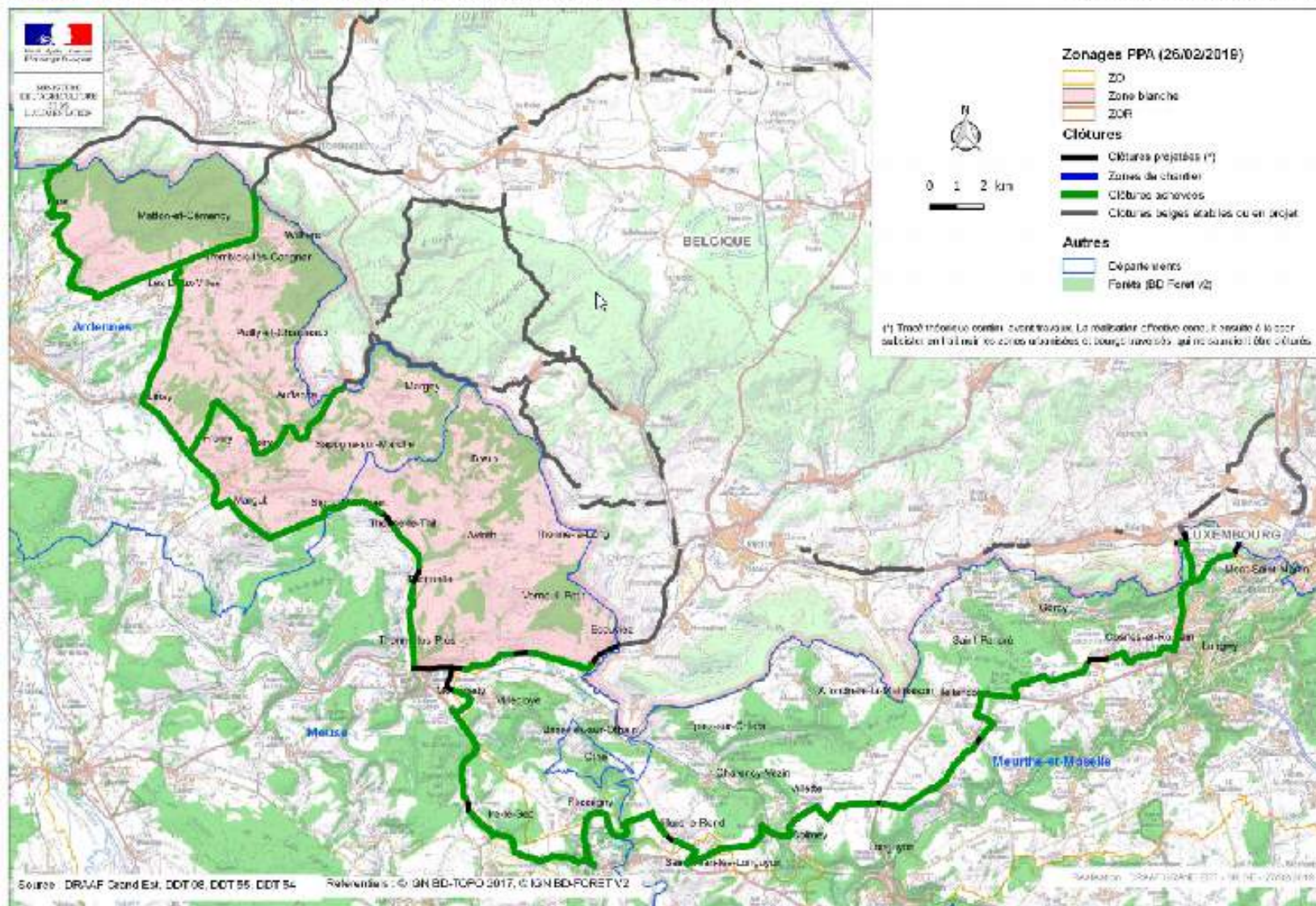
CLÔTURES

En France

112 km finalisé
le 05/04/2019

Peste Porcine Africaine - Etat d'avancement des clôtures françaises

Etat de situation au 08/04/2019





Merci de votre attention

